Nations Unies S/2004/491



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juin 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 15 juin 2004, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Je vous informe que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer en Afrique de l'Ouest, du 20 au 29 juin 2004, une mission que dirigera l'Ambassadeur Emyr Jones Parry et dont ils ont approuvé le mandat (voir annexe).

À l'issue de consultations avec les membres du Conseil, il a été décidé que la mission aurait la composition suivante :

Emyr Jones Parry (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), chef de mission

Mourad Benmehidi (Algérie)

Stefan Delfs (Allemagne)

Ismael Gaspar Martins (Angola)

Joël W. Adechi (Bénin)

Irene Vida Gala (Brésil)

Ignacio Llanos (Chili)

Jiang Jiang (Chine)

Ana Jimenez (Espagne)

Sichan Siv (États-Unis d'Amérique)

Jean-Marc de La Sablière (France)

Sohail Mahmood (Pakistan)

Patrick Chuasoto (Philippines)

Marius Ioan Dragolea (Roumanie)

Le Président du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social, M. Dumisani S. Kumalo (Afrique du Sud), se joindra à la mission en Guinée-Bissau.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Laura L. **Baja**, Jr.

04-39350 (F) 170604 170604

Annexe

Mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, 2004 : mandat

Région

- Définir une stratégie cohérente pour les interventions de l'ONU qui iront de la prévention des conflits à la consolidation de la paix;
- Encourager la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et ses États membres à concevoir et mettre en œuvre, en coordination avec l'ONU, une stratégie sous-régionale de prévention des conflits, qui vise en particulier à résoudre des problèmes transfrontaliers;
- Évaluer le soutien pratique nécessaire pour renforcer la CEDEAO, notamment dans ses activités de prévention des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix;
- Encourager le renforcement de la coopération entre les États de la sous-région et entre la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et l'ONU;
- Indiquer les mesures supplémentaires à prendre pour assurer durablement la paix et la sécurité ainsi que le développement, et le rôle des donateurs en vue de faciliter ces mesures;
- Déterminer le parti à tirer de la coopération existant entre les missions des Nations Unies et les organes de l'ONU dans la sous-région, notamment par l'intermédiaire du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest;
- Évaluer les progrès accomplis dans la voie de la réalisation des objectifs du Conseil en matière de protection des civils et des enfants touchés par les conflits armés;
- Mettre l'accent sur la nécessité pour tous les pays de s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire;
- Souligner le soutien qu'apporte le Conseil à la société civile, y compris les associations de femmes;
- Évaluer le rôle des sanctions et la mesure dans laquelle elles contribuent effectivement à instaurer la paix et la stabilité dans la sous-région.

Sierra Leone

- Évaluer les progrès accomplis dans la voie de l'instauration d'une sécurité et d'un développement durables, en mettant en évidence les domaines qui doivent retenir en priorité l'attention du Gouvernement et des donateurs;
- Établir des jalons pour le retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) en 2005;
- Évaluer la contribution du Tribunal spécial et de la commission Vérité et réconciliation à l'élimination des causes profondes du conflit.

Libéria

- Appuyer les efforts que déploie le Gouvernement national de transition du Libéria pour reconstruire le pays et créer les conditions voulues pour des élections libres et régulières en 2005;
- Engager tous les membres du Gouvernement national de transition à œuvrer ensemble au service des objectifs communs et à s'assurer qu'aucune faction ne sape l'application de l'Accord de paix d'Accra;
- Évaluer le rôle joué par le Comité du suivi de l'application pour ce qui est d'assurer la pleine application de l'Accord de paix d'Accra;
- Examiner les progrès accomplis par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) dans la voie de l'instauration de la sécurité et de l'accomplissement de son mandat, en particulier dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion;
- Évaluer les progrès accomplis en vue de satisfaire les critères établis pour la levée des sanctions.

Côte d'Ivoire

- Rappeler à chaque partie ivoirienne qu'il est de sa responsabilité de maintenir le processus de réconciliation dans la voie tracée, notamment en participant de bonne foi au Gouvernement de réconciliation nationale et aux travaux parlementaires et en entreprenant de désarmer les milices et les groupes armés, conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis;
- Évaluer dans quelle mesure l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Comité de suivi contribuent à amener toutes les parties vers l'application intégrale de l'Accord de Linas-Marcoussis et la tenue d'élections crédibles et transparentes en 2005;
- Examiner les progrès accomplis en vue de l'élimination des causes profondes du conflit.

Guinée-Bissau

- Manifester le soutien du Conseil aux efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir la réconciliation nationale et rétablir les institutions démocratiques, notamment par des élections présidentielles libres et régulières en 2005;
- Évaluer, avec le Conseil économique et social et le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, les besoins prioritaires du Gouvernement et déterminer quelles autres mesures pourraient renforcer le partenariat entre le Gouvernement et la communauté internationale et encourager les donateurs à accroître leur soutien.